

PROCÉDURE DE VOTE

Élection des délégués francophones de l'UNSP – Secteur Finances

I. Conditions d'éligibilité

Pour être délégué éligible, il faut être membre du personnel des Finances, en activité, affilié au secteur Finances de l'UNSP et en ordre de cotisation au 31 mars 2019.

II. Zones électorales

Les zones électorales ont été fixées au nombre de sept par le COFEDE (vos représentants régionaux) de l'UNSP – Secteur Finances en fonction des provinces et des Régions. Le détail de ces sept zones est repris sur notre site internet.

III. Comment voter ?

Tout affilié en règle de cotisation et toujours actif au sein du SPF Finances dispose du droit de vote.

Le bulletin de vote sera inséré dans la version papier de l'U.F. Infos du mois d'avril 2019 envoyé aux adhérents actifs au sein du SPF Finances. Il sera envoyé par courrier postal aux adhérents recevant leur U.F. Infos par voie électronique.

Le vote n'est pas obligatoire.

L'affilié ne peut voter que pour les candidats d'une seule zone électorale, celle dans laquelle se trouve sa résidence administrative actuelle. Tout bulletin de vote reprenant des votes dans plusieurs zones électorales sera considéré comme nul.

Il peut cocher, en regard du ou des candidats de sa zone, la case OUI ou la case NON ou aucune de ces deux cases (abstention), mais jamais OUI et NON pour un même candidat (vote nul). L'affilié peut voter pour un seul candidat, pour plusieurs candidats ou pour tous les candidats de sa zone.

Le vote sera exprimé valablement :

- si le bulletin est renvoyé **par la poste**, sous enveloppe timbrée et fermée (ni fax ni courriel) à l'adresse suivante : UNSP – Secteur Finances, Rue des Colonies 18-24, boîte 4 à 1000 Bruxelles,
- **avant le vendredi 17 mai 2019 à minuit** (cachet de la poste faisant foi),
- sur (et exclusivement sur) le bulletin original,
- de manière anonyme (ni signature, ni signe distinctif, ni rature).

IV. Dépouillement

La commission de dépouillement sera composée de Carine FRANÇOIS et Jean-Pierre TONDU, non-candidats aux élections. Elle se bornera à indiquer en regard du nom de chaque délégué éligible, la mention « élu » ou « non élu ».

Elle conservera les bulletins et les enveloppes pendant un délai de 60 jours calendrier à dater de la publication des résultats de l'élection, après quoi, ces documents seront détruits.

V. Résultats

Les résultats seront envoyés par courriel à chaque délégué éligible.

VI. Recours

Tout délégué pourra introduire un recours, motivé par écrit, dans les 30 jours calendrier à dater de la réception des résultats de l'élection.

Le recours sera examiné à huis clos par le COFEDE.

VII. Disposition finale

À l'expiration de la procédure, le COFEDE entérinera les résultats définitifs de l'élection.

VIII. Divers

Tout problème lié à cette élection (perte de bulletin, bulletin raturé, demande d'explications concernant la présente procédure...) doit être communiqué à notre secrétariat fédéral avant l'expiration du délai de vote.



VOTRE VOTE SERA NUL SI :

- vous envoyez votre bulletin par mail
- vous utilisez une copie du bulletin
- OUI et NON sont cochés pour un même candidat
- vous votez sur deux zones ou plus
- votre bulletin n'est pas anonyme (signature, signe distinctif, rature...)

ZONE 6 : PROVINCE DU HAINAUT			
Candidats à l'élection	Résidence administrative	Oui	Non
INGALLS Charles	CHARLEROI		
EDWARDS <u>Isaiah</u>	TOURNAI	X	
OLESON Nellie	MONS		
WILDER <u>Almanzo</u>	MONS		
GARVEY Jonathan	LA LOUVIERE		
OLESON Harriet	CHARLEROI		

Vote NUL

ZONE 7 : PROVINCE DE NAMUR			
Candidats à l'élection	Résidence administrative	Oui	Non
OLESON <u>Nels</u>	NAMUR		
INGALLS Laura	NAMUR	X	
DALTON <u>Persival</u>	DINANT		
INGALLS Caroline	NAMUR		

ZONE 6 : PROVINCE DU HAINAUT			
Candidats à l'élection	Résidence administrative	Oui	Non
INGALLS Charles	CHARLEROI		
EDWARDS <u>Isaiah</u>	TOURNAI		
OLESON Nellie	MONS	blablaba	
WILDER <u>Almanzo</u>	MONS		
GARVEY Jonathan	LA LOUVIERE		
OLESON Harriet	CHARLEROI		

Vote NUL

ZONE 6 : PROVINCE DU HAINAUT			
Candidats à l'élection	Résidence administrative	Oui	Non
INGALLS Charles	CHARLEROI		
EDWARDS <u>Isaiah</u>	TOURNAI	X	X
OLESON Nellie	MONS		
WILDER <u>Almanzo</u>	MONS		
GARVEY Jonathan	LA LOUVIERE		
OLESON Harriet	CHARLEROI		

Vote NUL